

ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 08 AVRIL 2017

Le 08 avril 2017, à 9 h à PARTHENAY, dans les locaux de la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BOGAJE), se sont réunis en conseil d'administration (CA) sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, adresses et professions des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

André HERAULT et Xavier ARGENTON ont co-présidé cette séance.

Les points suivants ont été examinés :

- Validation du rapport sur la cohérence opérationnelle et territoriale du Projet « Les jeunes s'en mêlent »
- Décision du Grenier de Py de retirer son action 3.6
- Courrier des réseaux associatifs et groupement de jeunesse adressé aux administrateurs de BOGAJE
- Clôture des comptes
- La 2ème rencontre de l'Observatoire et l'Assemblée générale

1. Validation du rapport sur la cohérence opérationnelle et territoriale du Projet « Les jeunes s'en mêlent »

Suite au bilan de mise en œuvre du Projet « Les jeunes s'en mêlent » depuis son démarrage et de l'avis du comité de pilotage national sur sa poursuite, l'ANRU attend de BOGAJE les éléments de compréhension sur la place et le rôle du Projet dans le projet de territoire.

Au cours du premier trimestre 2017, l'association BOGAJE a donc mené de nombreux travaux de concertations et de réflexions avec ses partenaires pour définir ensemble l'organisation garante de la cohérence entre les acteurs et dispositifs locaux.

Issu de ces différents travaux, le rapport sur la cohérence opérationnelle et territoriale du Projet « Les jeunes s'en mêlent » ci-joint a fait l'objet d'une présentation globale dans le cadre de la réunion du 8 avril 2017, ouverte à tous. Ce dernier temps de travail a permis d'intégrer les dernières modifications en vue de sa finalisation.

Ainsi, le conseil d'administration valide le rapport et les ajustements apportés. La version finalisée du rapport sera transmise à l'ensemble des administrateurs et partenaires du Projet d'ici le 12 avril 2017 et communiquée à l'ANRU au plus tard le 15 avril 2017, après validation des co-présidents de BOGAJE.

2. Décision du Grenier de Py de retirer son action 3.6

L'association le Grenier de Py, partenaire du Projet « Les jeunes s'en mêlent », a annoncé au conseil d'administration sa décision de retirer son action du Projet. Inscrit en 3.6, l'association porte l'ambition de « mettre en place d'un Tiers lieu écoresponsable, structurant et de proximité en Gâtine »

Cette décision est motivée par l'absence d'accord persistant entre le Grenier de Py et la Communauté de communes Parthenay Gâtine (CCPG) pour l'articulation de leurs actions (CCPG : création d'un campus rural de projets).

Les administrateurs demandent que cette décision soit actée au prochain CA. En effet, il s'agit de s'assurer que l'objectif de l'action 3.6 se réalise malgré le retrait du Grenier de Py.

Néanmoins, le Grenier de Py réaffirme son intention de poursuivre le Projet en restant partenaire.

3. Courrier des réseaux associatifs et groupement de jeunesse adressé aux administrateurs

Les réseaux associatifs et groupement de jeunesse, partenaires du Projet « Les jeunes s'en mêlent » ont adressé le 3 avril 2017 un courrier aux administrateurs de BOGAJE, joint au PV.

Au travers de cette lettre, ils partagent leurs appréhensions face à l'existence de conceptions différentes sur les fondamentaux du Projet, génératrices d'un certain « malaise ». En effet, la présence de « vision différentes » au sein des membre de l'accord de groupement (élus, associations, jeunes) notamment sur la place des jeunes, la notion d'accompagnement et les missions attendues du référent jeunesse, fragilisent la coopération attendue par le Projet.

Ainsi, ils demandent la mise en œuvre d'un dialogue approfondie sur ces questions au travers l'organisation de temps d'échanges avec tous les intéressés.

La lecture partagée de ce courrier, ont fait l'objet des échanges suivants :

Des co-présidents :

Xavier ARGENTON accueille cette lettre comme le témoignage de la relation de confiance qui existe au sein de BOGAJE et entres les partenaires « on peut se dire les choses à BOGAJE ». Il comprend le malaise ressenti dans cette première phase, installatrice d'une organisation lourde et écartante de certains partenaires.

C'est une lettre positive qui rappelle le contrat passé entre les membres de l'accord de groupement. La phase 2 est essentielle à la réussite du Projet ; il s'agit donc maintenant de se rejoindre et de se structurer pour répondre à l'engagement pris avec et pour la jeunesse du territoire.

André HERAULT donne quelques éléments de réponses à cette lettre :

- Le rapport sur la cohérence opérationnelle et territoriale du Projet, validé par le CA, donne le cadre commun de mise en œuvre du Projet. La méthode choisie engage la création de « Pôles structurants de jeunesse » à l'échelle des 13 territoires de vie identifiés et le développement de poste de référents jeunesse au sein de chaque pôle.
- La création de chaque pôle appelle la participation de tous pour une mise en œuvre concertée et coordonnée. La poursuite du projet vise donc à rassembler sur chaque territoire de vie, les jeunes et les acteurs de jeunesse afin de définir ensemble toutes

les dimensions du pôle : sa gouvernance, son organisation, son architecture, son fonctionnement...

- BOGAJE, en tant que chef de file, se doit de mettre tout en œuvre pour accompagner ses partenaires dans leurs réalisations notamment au travers de l'organisation de temps d'échanges et de formation sur les pratiques coopératives.

Les représentants du collège des associations expliquent que ce courrier constitue une première alerte et que la décision du Grenier de Py en constitue une deuxième. Les acteurs associatifs et de jeunesse du Bocage et de la Gâtine constatent unanimement un manque d'écoute et de dialogue entre les différentes parties du Projet. Ce constat associé à la multiplication des réunions amène à un épuisement des acteurs. Pour sortir de cette situation, il est nécessaire de remettre les choses à plat, de se dire qui fait quoi, qui prend les décisions, qui porte la/les politiques jeunes, comment et par qui elle(s) se décline(nt) ?

Les représentants du collège des jeunes souscrivent aux propos du collège des associations et questionnent plus particulièrement la place des jeunes dans le Projet. Les jeunes investis dans le Projet ne sont pas représentatifs de toutes les jeunesses du territoire. Au travers des dispositifs jeunesse existants et à créer (référents jeunes), il faut continuer à expérimenter de nouvelles formes de participation des jeunes qui contribueront à faire connaître le Projet et donner envie à de nouveaux jeunes de s'investir dans les instances de décisions. Pour aller dans ce sens, les administrateurs de BOGAJE valident l'organisation d'une réunion de CA expérimentale avec des modalités de coopérations innovantes.

Les représentants du collège des membres fondateurs expliquent que le malaise est sûrement lié à l'impression donnée par les EPCI en phase 1, de vouloir transformer le Projet. En effet, dans leur recherche d'adéquation entre leurs propres politiques jeunesse et le Projet « Les jeunes s'en mêlent », les EPCI ont peut-être sauté des étapes et oublié des interlocuteurs. Arrivé à l'étape de concrétisation du Projet, il convient de se référer aux objectifs initiaux afin de ne pas en perdre le sens et de définir le rôle et la place de chacun.

Le bureau propose que BOGAJE rédige un courrier de réponse aux réseaux associatifs et groupement de jeunesse (annexé au PV). La lettre réaffirmera la place et le rôle indispensable des acteurs associatifs et de jeunesse dans la mise en œuvre du Projet. Elle rappellera que le rapport sur la cohérence opérationnelle et territoriale d'avril 2017 propose un modèle d'organisation qui appelle le concours de toutes les parties pour la réussite du Projet. Enfin, il proposera que la prochaine rencontre de l'observatoire du 19 mai 2017 soit consacrée au sens commun donné à la place des jeunes, la notion d'accompagnement et les missions attendues du référent jeunesse. Cette proposition est validée par le conseil d'administration.

4. Clôture des comptes

Le conseil d'administration est appelé à délibérer sur le bilan et l'arrêté des comptes annuels pour l'exercice écoulé de l'association BOGAJE.

André HERAULT présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2016.

Les comptes annuels ont été établis en interne par le cabinet d'expertise comptable de l'association le 6 avril 2017.

Le conseil d'administration a procédé à l'examen détaillé des comptes annuels pour l'exercice 2016. Le compte de résultat fait apparaître un montant total de ressources de 71 847.47 € et un montant total de dépenses de 64 722.91 €. Ainsi le résultat de l'exercice se solde par un excédent qui s'établit à 7 124,56 €. Le bilan équilibré fait apparaître un montant total de

52 761.45 € à l'actif et au passif. Les documents comptable joint au PV, fournissent toutes les informations et les explications requises.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016. Les comptes ainsi arrêtés seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 19 mai 2017. Le commissaire aux comptes présentera également son rapport annuel à cette même assemblée générale.

5. La prochaine rencontre de l'Observatoire et l'assemblée générale de BOGAJE

La prochaine rencontre de l'observatoire se déroulera le 19 mai 2017 de 18h à 21h au Campus des Sicaudières, à Bressuire.

L'assemblée générale de l'association étant prévue au lendemain de cette rencontre, le bureau propose d'animer les 2 événements sur le même temps.

Le conseil d'administration valide l'organisation de la 2^{ème} rencontre de l'observatoire et l'assemblée générale de l'association le vendredi 19 mai 2017 de 18h à 21h au Campus des Sicaudières, à Bressuire.

6. Prochain CA

Le prochain CA est fixé au samedi 1er juillet 2017 à 9h à Bressuire, dans les locaux de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le 24 avril 2017